

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

NOV - 7 1979



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

/A/34/651

S/13607

5 novembre 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Point 123 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 5 novembre 1979, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour votre information, le communiqué de presse, en date du 3 novembre 1979, du Ministère de l'information du Kampuchea démocratique condamnant les autorités vietnamiennes pour avoir fait à nouveau usage de produits chimiques toxiques contre la population civile kampuchéenne.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
du Kampuchea démocratique,

(Signé) Prasith THIONN

ANNEXE

Communiqué de presse en date du 3 novembre 1979 du
Ministère de l'information du Kampuchea démocratique
condamnant les autorités vietnamiennes pour avoir
fait à nouveau usage de produits chimiques toxiques
contre la population civile kampuchéenne

Le 20 octobre 1979, des migs vietnamiens ont effectué des épandages de produits chimiques toxiques sur les districts de Chhouk et de Koh Sla dans la province de Kampot, les districts de Phnom Sruoch et de Kong Pisei dans la province de Kampong Speu et le district de Tram Kâk dans la province de Takeo, entraînant la mort de trois personnes et l'empoisonnement de 12 autres. Le produit utilisé provoque la fièvre, des enflures au visage, aux lèvres et sur tout le corps, des vomissements de sang, puis la mort.

Les agresseurs vietnamiens ont déjà fait usage à maintes reprises de produits chimiques toxiques et de poisons dans leur entreprise d'extermination du peuple du Kampuchea : au mont Reach Torng au nord de Kirirok dans la province de Kampong Speu, à Andaung Toek et Thmâr Baing dans la province de Koh Kong, dans la région de Pailin-Poipet et sur la portion de la route nationale 10 comprise entre Pang Rolim et Pailin, 31 personnes en sont mortes et de nombreuses autres ont été atteintes, dont la plupart sont des enfants, des femmes et des personnes âgées.

C'est là un crime des plus lâches et des plus répugnants commis par les agresseurs vietnamiens. Embourbés et acculés à l'impasse dans tous les domaines et partout, ces derniers se vengent sur les populations civiles innocentes en effectuant des épandages de produits chimiques toxiques sur des régions qui leur sont inaccessibles. Leur but est d'exterminer le peuple kampuchéen tout entier afin de lui enlever toute possibilité de résistance pour défendre son indépendance et sa nation. Les agresseurs vietnamiens ont recours à toutes les armes possibles. Ils parquent la population dans des camps de concentration dont ils truffent les voies d'accès par des mines. Ils érigent des barrières autour des villages, des forêts et des montagnes. Ils détruisent toutes les cultures, les rizières et les champs ainsi que les moyens et instruments de production, abattent les animaux de trait, mettent activement en oeuvre l'arme de la famine, provoquant la mort des centaines et des milliers de personnes par jour. Et à présent, ils ont recours à l'arme chimique, prohibée par la loi internationale, pour exterminer le peuple du Kampuchea.

A/34/651
S/13607
Français
Annexe
Page 2

Le Ministère de l'information du Kampuchea démocratique, au nom des populations victimes et de tout le peuple du Kampuchea, condamne avec véhémence ce nouveau crime des autorités de Hanoi. Il appelle tous les pays épris de paix et de justice dans le monde, l'ONU et toutes les organisations internationales à condamner avec la dernière vigueur les autorités de Hanoi et à entreprendre des démarches et des actions appropriées et à temps pour empêcher les autorités de Hanoi de poursuivre à leur guise l'extermination du peuple du Kampuchea et pour les contraindre à retirer totalement, immédiatement et inconditionnellement leurs troupes et forces d'agression hors du Kampuchea afin de mettre définitivement un terme aux souffrances du peuple du Kampuchea.
